



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 31 décembre 2015

(En dinars)

LIBELLES	QUATRIEME TRIMESTRE 2015	QUATRIEME TRIMESTRE 2014	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2015 AU 31/12/2015	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2014 AU 31/12/2014
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	203 592 114,229	185 544 796,606	722 955 644,820	679 947 033,141
* Intérêts	128 162 048,783	128 278 370,639	473 526 024,874	454 187 372,624
* Commissions en produits	39 006 481,811	32 283 299,950	131 674 124,529	109 954 471,724
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	36 423 583,634	24 983 126,018	117 755 495,417	115 805 188,793
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	50 353 098,264	45 747 978,611	191 583 653,523	188 187 841,958
* Intérêts encourus	50 067 784,686	45 506 941,476	190 810 941,011	187 491 179,375
* Commissions encourues *	285 313,578	241 037,135	772 712,512	696 662,583
3- Produit net bancaire	153 239 015,965	139 796 817,996	531 371 991,297	491 759 191,183
4- Autres produits d'exploitation	1 835 077,429	2 044 447,339	7 658 418,937	7 068 051,838
5- Charges opératoires, dont:	71 418 185,721	67 083 351,291	265 092 989,600	250 752 102,341
* Frais de personnel	44 451 849,504	43 144 965,796	174 390 828,510	164 744 553,039
* charges générales d'exploitation	18 162 352,778	14 957 221,671	62 039 171,389	56 124 546,285
6- Structure du portefeuille :	-	-	1 464 609 554,114	1 219 570 481,547
* Portefeuille-titres commercial	-	-	1 101 495 186,868	872 177 823,877
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	363 114 367,246	347 392 657,670
7- Encours des crédits nets	-	-	6 568 420 277,202	5 920 744 539,024
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	8 092 353 259,429	7 513 761 220,315
* Dépôts à vue	-	-	3 946 810 044,175	3 676 721 328,903
* Dépôts d'épargne	-	-	1 972 712 783,276	1 808 710 074,325
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	118 635 103,859	129 817 505,271
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	46 471 938,397	50 131 465,616
* Ressources spéciales	-	-	72 163 165,462	79 686 039,655
10- Capitaux propres	-	-	619 649 793,508	619 301 792,982

*Les frais de traitement des opérations monétiques sont reclassés parmi les charges générales d'exploitation.
 Les indicateurs d'activité des périodes comparatives ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNEE 2015

La BIAT a clôturé l'année 2015 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 531,4MD, en accroissement de 8,1% par rapport à fin décembre 2014. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 282,7MD, en augmentation de 6,0% ;

⇒ Une marge sur commissions de 130,9MD, en progression de 19,8% ;

⇒ Des autres revenus de 117,8 MD, en augmentation de 1,7%.

⇒ **Des charges opératoires de 265,1MD, marquant une évolution modérée de 5,7% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 8 092,4 MD, en accroissement de 7,7% ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 6 568,4MD, en progression de 10,9%.**

Fidèle à sa stratégie de proximité et à son positionnement volontariste, la BIAT a poursuivi son plan d'ouverture d'agences durant l'année 2015 en ouvrant 15 nouvelles agences.

Le réseau BIAT compte désormais 200 agences réparties sur l'ensemble du territoire tunisien. En s'implantant dans toutes les régions de Tunisie et plus particulièrement dans les régions de l'intérieur telle que Tataouine mais aussi le Grand Tunis, dans des zones à faible bancarisation telles que Mhamdia et Yasminet, la BIAT permet l'accès aux services bancaires à ses quelques 680.000 clients partout où ils se trouvent. Ainsi, plus de 650 commerciaux dédiés sont à leur écoute pour leur prodiguer conseil et offre bancaire de qualité.

La Banque confirme également son engagement pour le financement de l'économie en accompagnant les particuliers dans la réalisation de leurs projets et en continuant à investir auprès des entreprises pour relancer la croissance économique. Plus de 47000 particuliers ont bénéficié en 2015 d'un crédit auprès de la Banque leur permettant notamment d'accéder à la propriété et leur facilitant l'acquisition de biens d'équipement. Il est à noter également que les concours bancaires accordés aux entreprises ont augmenté d'environ 11% par rapport à 2014, ce qui confirme la mobilisation de la banque pour le financement des entreprises en répondant à leur besoin aussi bien en investissement qu'en trésorerie.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/12/2015

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le Produit Net Bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au quatrième trimestre de l'année 2015.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2015 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-12-2015 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2015 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2015 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-12-2015.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre 2015. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2015 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2015. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2015.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du quatrième trimestre 2015, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2014 que celles relatives à l'année 2015.

Un reclassement des frais de traitement des opérations monétiques parmi les charges générales d'exploitation a été procédé aux niveaux des indicateurs d'activité de 2015 et des périodes comparatives.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au 31/12/2015 à 722 956mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire s'élèvent au 31/12/2015 à 191 584mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2014 et au 31/12/2015 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2014 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 01/06/2015.

Les résultats enregistrés par la BIAT au 31/12/2015 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés à cette même date.